

Téléconférence du Conseil exécutif de la Sous-section
Le 15 septembre 2015 (suite de l'ordre du jour de la semaine dernière)

Participants :
Marc-Philippe Laurin
Harry Mesh
Gaynette Spafford
Wil Fundal
Dave Croft
Annick Forest
Wendy Martin
Chantal Payant
Jonathan Spence
Naomi Robinson

Appel à l'ordre à 19 h 32, heure de l'Est

Jonathan Spence lit l'énoncé des droits de la personne.

PROPOSITION d'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout des points suivants : le rapport Rubin et des préoccupations en matière de sécurité à Ottawa.

P/A H. Mesh / J. Spence ADOPTÉE

MISE À JOUR SUR LE RÉGIME D'ASSURANCE-DENTAIRE

M.-P. Laurin donne un aperçu d'un document fourni par Morneau Chappell, qui présente une mise à jour du régime d'assurance-dentaire réalisée au moyen des fonds excédentaires du régime. On espère que la modification prendra effet au début de 2016, en avril au plus tard. M.-P. Laurin dit que cela représente une grande amélioration pour les membres, puisque le guide des tarifs n'a pas bougé depuis quatre ans. M.-P. Laurin précise que le but est de faire en sorte que le régime d'assurance-dentaire atteigne le seuil de rentabilité. Les membres du Comité consultatif sur les avantages sociaux (CCAS) y veilleront.

PROPOSITION de réexaminer la proposition présentée la semaine dernière concernant le régime d'assurance-dentaire.

P/A H. Mesh / A. Forest ADOPTÉE Un non – J. Spence.

PROPOSITION d'adopter le scénario 1 de la proposition, qui est exposé dans le document du mois de septembre 2015.

P/A H. Mesh / G. Spafford ADOPTÉE Un non – J. Spence, et une abstention – C. Payant.

**CBC/Radio-Canada
CMG Dental Plan - 51693
Revised contribution to achieve a breakeven position by 2020**

Policy year starting	Fee guide	Required rate (no subsidy)	Scenario 1			Scenario 2		
			Employee rate	Increase	Surplus used	Employee rate	Increase	Surplus used
April 1st 2016*	2015	\$ 14,01	\$ 10,00		\$ 464 661	\$ 11,00		\$ 348 666
April 1st 2017	2016	\$ 16,01	\$ 12,50	25%	\$ 320 702	\$ 13,00	18%	\$ 275 007
April 1st 2018	2017	\$ 17,75	\$ 16,25	30%	\$ 136 738	\$ 15,50	19%	\$ 205 281
April 1st 2019	2018	\$ 19,58	\$ 19,00	17%	\$ 52 679	\$ 18,00	16%	\$ 144 069
April 1st 2020	2019	\$ 21,50	\$ 21,50	13%	\$ -	\$ 21,50	19%	\$ -
Total by 2020					\$ 974 780			\$ 973 022

Main assumptions:

- * Rates effective January 1, 2016 and for 15 months
- 2015 fee guide introduced on January 1, 2016
- utilization increase: 2% per year
- fee guide increase: 2,5% per year
- Based on April 2015 payroll and using 1.4% for future salary increases
- average number of participants: assumed to remain constant

H. Mesh affirme qu'il s'agit d'une approche plus progressive, qui suppose un peu moins de coûts initiaux pour les membres. N. Robinson demande à M.-P. Laurin d'expliquer l'incidence nette des modifications sur les chèques de paie des membres. Ce dernier répond que pour les membres qui paient actuellement 7,45 \$, l'incidence se traduira par une augmentation de 2,55 \$, qui portera le montant à 10 \$. Mais M.-P. Laurin précise que le montant de l'augmentation variera en fonction de ce que les gens paient actuellement. Il dit que le CCAS collaborera avec la direction en vue d'expliquer les modifications. J. Spence fait remarquer que les personnes qui gagnent moins seront plus touchées par ces modifications. M.-P. Laurin rétorque que ces personnes bénéficieront des mêmes soins dentaires que les autres. Il ajoute qu'avec l'utilisation du taux de prime fixe, tout le monde paiera le même montant pour les mêmes soins. Comme l'augmentation proposée du taux de prime annuel est échelonnée sur cinq ans, et que ces modifications s'appuient sur certains postulats, le CCAS aura pour rôle de surveiller le régime et d'examiner les primes chaque année.

PROPOSITION de modifier la clause prévoyant que le comité en matière d'équité salariale doit se réunir quatre fois par année, en indiquant plutôt qu'il se réunira « au besoin ».
P/A W. Fundal / G. Spafford ADOPTÉE

C. Payant demande si nous pouvons déroger à la convention collective pour apporter cette modification. M.-P. Laurin répond qu'un représentant du personnel peut le recommander. J. Spence demande à combien s'élève le nombre de personnes dont les salaires ont été

modifiés en fonction de l'équité salariale. W. Fundal répond qu'il n'en connaît pas le nombre précis, mais qu'il peut l'obtenir. Il ajoute que ce nombre n'atteint pas 30, mais ne peut pas préciser le chiffre. J. Spence déclare qu'il lui sera difficile de voter sur cette question sans connaître le bon fonctionnement du comité. W. Fundal dit qu'il n'y a qu'une seule personne au sein de la société qui possède les compétences en matière de données permettant d'effectuer les analyses appropriées dont nous avons besoin. Il ignore si une autre personne reçoit une formation là-dessus. D. Croft demande, dans le cas où l'approche consistant à tenir des réunions au besoin ne fonctionnerait pas, si nous pouvons revenir à l'ancienne formule. M.-P. Laurin répond que oui. N. Robinson suggère de tenir des téléconférences plutôt que des réunions en personne, mais W. Fundal rétorque que les discussions sont très complexes.

W. Fundal présente deux questions au Conseil exécutif de la Sous-section (Conseil exécutif) à titre d'information.

Résolution du caucus sur l'équité salariale en date du 5 août 2015

Proposée par Dominique Banoun.
Appuyée par Wil Fundal.
Approuvée à l'unanimité.

Qu'il soit résolu que le Conseil exécutif, lorsqu'il doit envisager un remplacement à un siège vacant au Comité mixte en matière d'équité salariale, choisisse une personne appartenant à l'un des quatre groupes désignés, de préférence une candidate.

Équité salariale – W. Fundal

Réponse à la question d'un membre

Un membre a demandé l'accès aux données que le Comité mixte en matière d'équité salariale utilise dans le cadre de son travail. Voici la réponse du comité :

Le caucus syndical du Comité en matière d'équité salariale a examiné la demande d'un membre visant l'accès aux données qu'utilise le comité. Nous sommes d'avis qu'il serait inapproprié que des membres ne faisant pas partie du comité obtiennent l'accès à ces renseignements sensibles. Si une personne souhaite effectuer le travail dont s'acquitte le comité, nous l'encourageons à présenter sa candidature afin de se joindre au Comité en matière d'équité salariale lorsqu'un siège deviendra vacant. Un appel sera lancé à l'ensemble des membres.

W. Fundal demande une mise à jour sur la reconstitution des comités. M.-P. Laurin dit qu'il demandera qu'on envoie une note demandant des mises en candidature, afin que nous puissions examiner les candidatures lors de notre rencontre en personne au mois d'octobre.

IL EST PROPOSÉ que le Conseil exécutif recommande au Comité exécutif national (CEN) que l'unité locale de Happy Valley-Goose Bay et celle de Corner Brook soient fusionnées en une seule unité locale, qui sera désignée sous le nom de « Unité locale de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador », que les actifs de ces unités soient fusionnés, et que l'exécutif local de Corner Brook agisse comme comité exécutif local (CEL) de l'unité fusionnée jusqu'à la prochaine élection générale.

P/A H. Mesh / D. Croft ADOPTÉE

H. Mesh fait remarquer que l'unité locale du Labrador n'a pas le fonctionnement d'une unité, et que personne n'est intéressé à faire partie de l'exécutif. Il ajoute qu'il a envoyé un courriel à

chacun de ses membres en particulier et qu'ils ne s'opposent pas à la fusion. Il affirme que les gens de Corner Brook se sont montrés réceptifs au changement.

REPORTERS/VIDÉO-JOCKEYS/TÉLÉPHONES INTELLIGENTS Point en suspens

TEMPORAIRES Point en suspens jusqu'à ce que Sean Laughlin et Michael D'Souza soient disponibles.

JOURNÉE D'ACTION

Naomi Robinson informe le Conseil exécutif au sujet de la journée d'action qui est prévue le 26 septembre. Elle mentionne qu'il est suggéré aux gens de porter un vêtement de tartan cette journée-là, afin de symboliser les différentes couleurs et facettes de CBC/Radio-Canada, notamment la télévision, la radio, les comédies, les dramatiques, et ainsi de suite. Le Conseil exécutif approuve la journée d'action.

RAPPORT RUBIN

M.-P. Laurin annonce que la direction de CBC/Radio-Canada est disposée à rencontrer une délégation de la Guilde canadienne des médias (GCM). Il précise que Bruce May, lui-même et éventuellement Michael D'Souza feront partie de la délégation. N. Robinson propose également Jonathan Spence. Annick Forest suggère quelqu'un de l'extérieur de Toronto. M.-P. Laurin dit qu'il consultera la direction de CBC/Radio-Canada afin de déterminer la taille de leur délégation, puis qu'il enverra ensuite une note au Conseil exécutif afin qu'il dresse une liste. N. Robinson donne à entendre que Natalie Clancy aurait les qualités requises pour prendre part à la délégation.

SÉCURITÉ À OTTAWA

Chantal Payant soulève un point d'information au sujet de la sécurité à Ottawa. Elle dit que les gens ne sont pas autorisés à passer par la porte arrière de l'édifice donnant sur le mail de la rue Sparks, parce que cela peut présenter un risque. Mais elle ajoute que la direction ne veut pas expliquer ses raisons, ni montrer les conclusions d'une étude au syndicat. Elle précise que les gens sont menacés de sanctions pour être entrés avec un café ou des sacs d'emplètes, et que l'unité d'Ottawa se prépare à porter un grief et a demandé l'aide de Wil Fundal, puisqu'il s'agit d'une question d'équité. M.-P. Laurin explique que CBC/Radio-Canada revoit actuellement ses mesures de sécurité dans l'ensemble de ses emplacements. Il ajoute que le représentant du personnel à Ottawa travaille à ce dossier, que le document que les gens sont priés de signer à Ottawa est insultant, et qu'il demandera au Comité mixte national (CMN) de présenter un compte rendu exhaustif de la sécurité dans l'ensemble du pays. Annick Forest mentionne qu'il y a aussi des problèmes liés à la sécurité à Vancouver.

PROPOSITION de lever la séance.

P/A W. Fundal / H. Mesh ADOPTÉE